



Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

- ☰ Rue Belliard, 23A - 1040 BRUXELLES ☎ 02/230.75.25
- ☰ avenue des Combattants, 24, 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50
- ☰ Compte 210-0678220-48 - www.ufapec.be - E-mail : info@ufapec.be

MEMORANDUM UFAPEC 2009

Février 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. LUTTER CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE	7
2. AMELIORER LE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE.....	10
3. RENFORCER LE PARTENARIAT ECOLE-FAMILLES	11
4. FAVORISER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ETRANGERES.	13
5. REVALORISER LA FONCTION ENSEIGNANTE	15
6. REVALORISER L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	17
7. SIMPLIFIER LA GESTION ADMINISTRATIVE DES ECOLES POUR PERMETTRE AUX DIRECTIONS D'ASSURER PLEINEMENT LEURS FONCTIONS PEDAGOGIQUES ET RELATIONNELLES.....	18
8. L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	19
9. L'EDUCATION AUX MEDIAS ET AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	20
10. LES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX (PMS)	21
11. LES SERVICES DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE (PSE)	22
12. LES ALLOCATIONS ET PRETS D'ETUDES	23
13. LES INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.....	24
CONCLUSIONS.....	25

INTRODUCTION

Le Mémoire 2009 de l'UFAPEC présente les principales attentes et prises de position des associations des parents des écoles catholiques à l'égard de la formation des jeunes.

L'éducation consiste à rendre les jeunes confiants en eux-mêmes, actifs et désireux de progrès. Tous les éducateurs, parents, enseignants et autres sont amenés à s'entendre et collaborer autour de cet objectif.

Il convient tout d'abord de promouvoir dans chaque école un climat éducatif positif dans lequel l'élève, au centre des préoccupations, est accueilli, reconnu, valorisé, quel que soit ses acquis culturels et sociaux, ses capacités et ses faiblesses. Il faut dès lors tenir compte des différentes formes d'intelligence, la diversité des modes d'approche du savoir et du savoir-faire, des rythmes d'apprentissage et des capacités de travail des enfants.

Pour que l'enfant puisse se développer harmonieusement, l'école doit le considérer dans sa globalité, ce qui lui permettra de trouver plus facilement les occasions de progresser et de réussir.

Pour les parents, il est essentiel que la cohérence des cours soit plus clairement perceptible. Les enseignants devraient définir les objectifs de chacun d'entre eux, les méthodes de travail utilisables et les critères d'évaluation selon lesquels le travail des élèves sera apprécié tout au long et en fin d'année scolaire.

L'UFAPEC insiste sur l'importance d'une évaluation globale, collégiale et continue, alternant les moments d'évaluation formative et les moments de certification. En accompagnant l'élève durant toute l'année, en ajustant avec lui ses objectifs à ses capacités, en relevant autant ses réussites que ses erreurs, on l'aide à acquérir une confiance en lui, source de dynamisme pour tout apprentissage. Afin d'éviter l'échec, une évaluation basée sur une observation et une guidance continues permettront de percevoir les difficultés dès qu'elles surgissent et de prendre, en temps utile, les mesures de remédiation, de rattrapage et de réorientation.

Ces différentes conditions sont nécessaires afin de favoriser une véritable pédagogie de la réussite et qui sera développée dans le chapitre 1 : « **Lutter contre l'échec scolaire** ».

Beaucoup de difficultés scolaires proviennent aussi d'un manque de continuité entre les différents niveaux d'études. Il conviendrait donc de favoriser une progression continue tout au long du parcours scolaire, par exemple, en déterminant mieux les objectifs de chaque année et en favorisant une liaison plus harmonieuse entre les niveaux primaire et secondaire. Il en sera question dans le chapitre 2 : « **Améliorer le passage du primaire au secondaire** ».

L'UFAPEC souhaite aussi favoriser de véritables communautés éducatives. Tous ceux qui sont concernés par l'éducation doivent se concerter, unir leurs efforts pour former une communauté centrée sur l'enfant et son avenir. L'UFAPEC présente ses propositions à ce sujet dans le chapitre 3 : « **Renforcer le partenariat école-familles** ».

Si les langues étrangères peuvent être apprises à l'école, leur pratique dépasse le cadre scolaire. La connaissance des langues étant indispensable tant pour l'épanouissement des personnes, la promotion des relations interrégionales et internationales que pour le développement des échanges économiques de notre pays, il importe d'intensifier l'apprentissage des langues pour tous les élèves grâce à une diversité des approches qui favorise la pratique. Le chapitre 4 s'intitule « **Favoriser l'apprentissage des langues étrangères** ».

L'enseignant exerce une fonction essentielle au sein de la société. Durant ces dernières décennies, son rôle s'est diversifié dans la mesure où il doit à la fois instruire, éduquer et socialiser. Sa mission s'est

également complexifiée compte tenu de la progression fulgurante des technologies et de l'évolution des valeurs. Les parents s'inquiètent du manque d'enseignants, voire même de la pénurie qui sévit dans certains cours. Cette préoccupation sera développée dans le chapitre 5 : « **Revaloriser la fonction enseignante** ».

Les finalités de l'enseignement technique et professionnel devraient être mieux connues et valorisées. Souvent, le jeune y est orienté alors qu'il a déjà émoussé une partie de son enthousiasme et de son énergie dans l'enseignement général. Il convient donc de détecter à temps les talents, les capacités et les motivations de l'élève afin qu'il puisse s'orienter positivement vers cette forme d'enseignement. Cette problématique est développée dans le chapitre 6 : « **Revaloriser l'enseignement technique et professionnel** ».

Une des manières de soutenir et d'aider les enseignants consisterait à donner l'occasion aux directions d'établissements scolaires de mieux se consacrer à la gestion pédagogique, relationnelle et des ressources humaines. La nécessité de favoriser une meilleure autonomie des directions est notamment développée dans le chapitre 7 : « **Simplifier la gestion administrative des écoles pour permettre aux directions d'assurer pleinement leurs fonctions pédagogiques et relationnelles** ».

L'enseignement spécialisé scolarise des élèves à besoin spécifique. Plusieurs expériences d'intégration de ces jeunes ont lieu dans l'enseignement ordinaire. Le chapitre 8 est consacré à : « **L'enseignement spécialisé** ».

Les jeunes sont confrontés à une masse d'informations qui sont véhiculées par tous les moyens de communication qui connaissent une expansion continue. L'école doit aider les jeunes à mieux traiter et critiquer ces nombreuses informations en veillant également à assurer l'accès de tous aux Techniques de l'Information et des Communications. Le chapitre 9 est intitulé « **L'éducation aux médias et aux technologies de l'information** ».

Les parents et l'école peuvent également faire appel à des organismes susceptibles de les aider en matière d'éducation, d'orientation, de santé. Deux organismes sont les partenaires officiels de l'enseignement : **les centres psycho-médico-sociaux** (chapitre 10) et **les services de promotion de la santé à l'école** (chapitre 11).

La démocratisation des études (dans l'enseignement obligatoire mais aussi dans l'enseignement supérieur) nécessite également un soutien financier aux familles au moyen d'allocations d'études. Chapitre 12 : « **Les allocations et prêts d'études** ».

L'UFAPEC lance enfin un cri d'alarme pour sauver les internats catholiques qui constituent un service, bien souvent irremplaçable aux familles et qui sont malheureusement mis en péril par une insuffisance des subsides. Chapitre 13 : « **Les internats de l'enseignement catholique** ».

Pour l'UFAPEC, la condition principale de réussite de ce programme consiste à favoriser une large autonomie pédagogique des écoles exercée grâce à une équipe dont les actions tendent vers des objectifs communs en prenant en compte l'épanouissement de chaque enfant.

1. LUTTER CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE

Constats

Le taux des redoublements est particulièrement élevé dans l'enseignement belge francophone.

A l'âge de 17 ans, à peine 41,3 % des élèves se trouvent en 6^{ème} secondaire ordinaire (ils sont donc pas subi de redoublement), 35,0 % se trouvent en 5^{ème} année (1 an de retard), 17,9 % se trouvent en 4^{ème} secondaire (2 ans de retard).¹

En communauté française, 11 % des élèves de 1^{ère} année primaire sont en retard, 22 % le sont en 5^e primaire. Dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 35 % en 2^{ème} année et 57 % en 5^e année.²

Les taux de redoublements sont les plus élevés en 3^{ème} technique (artistique) de qualification.³

Les taux de redoublement ont également tendance à augmenter : de 1997-1998 à 2005-2006, il est passé de 3,7 % à 4,4 % dans le primaire et de 10,4 à 13,4 % en secondaire.⁴

Or, le redoublement pur et simple d'une année scolaire ne constitue pas toujours un remède efficace aux difficultés scolaires et entraîne souvent la dévalorisation de l'enfant, le découragement, le dégoût pour les études et parfois même une régression des résultats.

Le taux d'abandons est également important. Un élève sur 6 (16,3 %) quitte le 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire sans obtenir de diplôme de fin d'études, cette proportion est de 27,2 % au 3^{ème} degré de l'enseignement professionnel.⁵



La Communauté française de Belgique enregistre un des plus haut taux de redoublement en Europe. A l'opposé, de la Finlande, du Danemark et de la Suède où le taux de redoublement est limité à 3 %. Pourtant, ces pays obtiennent de très bons résultats lors des enquêtes internationales menées dans le cadre de PISA à l'initiative de l'OCDE.

Plus d'un jeune francophone âgé de 15 ans sur quatre (28 %) ne maîtrise pas de compétences suffisantes leur permettant d'acquérir des connaissances au travers de la lecture de textes écrits. A l'autre extrémité de l'échelle, 16 % des élèves sont capables de réussir des tâches de lectures complexes (ex. : retrouver des informations enchevêtrées⁶) et 12 % sont capables d'accomplir des tâches de lectures élaborées (ex. : faire preuve de connaissance fine).⁷

En mathématiques, si la moyenne obtenue en Communauté française correspond à la moyenne de l'ensemble des pays de l'OCDE, ainsi qu'à celle des voisins comme la France ou l'Allemagne, la dispersion des résultats obtenus par les élèves est particulièrement grande. Près d'un quart des jeunes de 15 ans n'atteignent pas le niveau de compétence leur permettant de réagir efficacement dans des situations qui impliquent un usage élémentaire des mathématiques. A l'autre extrémité de l'échelle, on note que 16 % des élèves sont capables de maîtriser des situations très complexes.⁸

¹ Les indicateurs de l'enseignement, chiffres de 2005-2006, ETNIC, 2007.

² Les indicateurs de l'enseignement, ETNIC, 2007.

³ Les indicateurs de l'enseignement, ETNIC, 2007.

⁴ Les indicateurs de l'enseignement, ETNIC, 2007.

⁵ Les indicateurs de l'enseignement, ETNIC, 2007.

⁶ Enquête PISA, 2000.

⁷ Les indicateurs de l'enseignement, ETNIC, 2007.

⁸ Enquête PISA, 2003 ;

En sciences, près d'un quart des élèves (24 %) ont des compétences très limitées qu'ils peuvent seulement utiliser dans quelques situations familières. A l'autre extrémité de l'échelle, 7 % des élèves se situent à un niveau tel de compétences qu'ils peuvent reconnaître les composantes scientifiques dans des contextes complexes, faire preuve d'esprit critique et utiliser leurs connaissances en sciences pour résoudre des problèmes.⁹

Découragement des parents

L'échec scolaire et le redoublement sont également mal vécus par les parents qui ont tendance à se culpabiliser, à se décourager.

Tous les parents n'ont pas la possibilité de faire face à ce problème parce qu'ils n'ont pas les moyens intellectuels ou la disponibilité nécessaire pour assurer le suivi de leurs enfants (ils sont éducateurs et pas formateurs) ou les moyens financiers de payer des cours particuliers.

Propositions

Afin de promouvoir la réussite des élèves, prévenir les échecs et les redoublements et éviter leurs répercussions néfastes, l'UFAPEC propose différentes pistes qui doivent être dégagées, de manière autonome, dans chaque école.

Une réduction du redoublement¹⁰ permettra de dégager des moyens financiers qui pourront être investis de manière plus positive et plus efficace dans la prévention et la remédiation développées, en toute autonomie, par les écoles.¹¹

1) Améliorer la maîtrise de la lecture

Malgré l'évolution constante des techniques de communications, la lecture (la compréhension des messages écrits et oraux) restera le moyen le plus rigoureux et le plus répandu pour développer ses connaissances. La maîtrise de la lecture reste donc indispensable parce qu'elle constitue également un des moyens de mieux structurer sa pensée et son raisonnement. Nombre d'échecs dans l'enseignement (jusqu'aux études supérieures) résulte d'un manque de compréhension dans sa langue maternelle. C'est une des raisons pour lesquelles plusieurs universités organisent, durant les grandes vacances, des cours propédeutiques, à l'intention des futurs étudiants, notamment en vue d'une mise à niveau en français.



Le développement des compétences en lecture doit être une priorité permanente de chaque enseignant, à tous les niveaux d'enseignement. Les méthodes d'apprentissage de la lecture étant variées, il importe que le choix de celles-ci soit le mieux adapté en fonction de chaque enfant. L'apprentissage de la lecture n'est pas seulement l'affaire du premier cycle de l'enseignement fondamental, il concerne toutes les années et toutes les disciplines. Chaque enseignant, quelle que soit sa spécialité, doit contribuer à améliorer les compétences en lecture des élèves qui sont en perpétuelle construction jusqu'à l'âge adulte.

Il ne faut pas oublier non plus que la famille exerce un rôle essentiel afin de favoriser le goût de la lecture. Des moyens doivent également être recherchés afin d'aider les familles qui peuvent difficilement exercer un rôle dans ce domaine.

⁹ Enquête PISA, 2006

¹⁰ Le surcoût engendré par l'échec scolaire représente 6 % du budget global de l'enseignement, à savoir : 350 millions € sur un budget global de l'enseignement de 5.865 millions € (2006-2007).

¹¹ Les indicateurs de l'enseignement, ETNIC, 2007.

2) L'autonomie pédagogique des écoles et de leurs réseaux

Tout en reconnaissant que les objectifs généraux à atteindre doivent être fixés au niveau de la Communauté française, l'UFAPEC demande que les initiatives soient issues d'une large concertation avec le niveau local. Il paraît tout aussi important que les bonnes pratiques locales soient relayées au niveau du réseau, voire au niveau communautaire. L'UFAPEC insiste sur l'autonomie pédagogique des écoles afin de leur permettre de développer une « culture de la réussite » adaptée à leur public et un système d'évaluation approprié. L'UFAPEC demande donc de ne plus imposer les réformes « par le haut » mais de favoriser plutôt la « dynamique locale ».

En effet, l'école est le meilleur terrain où peut se dégager une cohérence pédagogique qui favorise la réussite des élèves.

En faisant confiance aux équipes de terrain, il sera plus facile de mobiliser les enseignants autour d'un but commun : la pédagogie de la réussite.

3) Favoriser la diversité des méthodes d'apprentissage

Pour motiver les élèves, accroître leur curiosité et développer leur désir d'apprendre, l'école a la possibilité de recourir à des méthodes variées, actives et inductives : la pédagogie du projet, le contrat de travail, la classe-atelier, ...

L'école peut aussi faire appel aux différentes formes d'entraide entre les élèves (enseignement mutuel, tutorat, parrainage,...) et aux ressources et équipements multimédias.

L'UFAPEC demande que soient renforcées les méthodes alternatives d'apprentissage tant au niveau de l'équipement des écoles qu'au niveau de la formation de base et continuée des enseignants.

Ces diverses techniques et méthodes font appel aux multiples facettes de la personnalité du jeune. Leur utilisation permet à chacun de trouver des rythmes, des méthodes de travail, et modifie les seuils de tolérance à la fatigue.

4) Evaluation

L'évaluation des élèves est un des domaines qui a connu de grandes modifications à l'école. Dès lors, les parents demandent une meilleure information au sujet des systèmes d'évaluation utilisés afin de favoriser un meilleur dialogue avec les enseignants et de rechercher les remédiations nécessaires.

Le système d'évaluation doit également être intégré dans le projet pédagogique de l'école.

5) Déceler à temps les difficultés afin d'apporter les remédiations nécessaires

Former les enseignants et leur donner les moyens de déceler les difficultés des élèves, d'y remédier en temps utile et de faire appel à des méthodes différenciées, des outils pédagogiques ou des référents qui puissent guider l'enfant, ceci, tant pour les élèves qui ne suivent pas que pour ceux qui sont en avance.¹²

Mettre à la disposition des enseignants des moyens de résoudre certains problèmes particuliers (décrochages, violence,...) en coordination avec des intervenants intérieurs et extérieurs à l'école (enseignants chargés de la remédiation, médiateurs, les centres PMS, les services d'Aides en Milieu Ouvert, etc.).

6) Favoriser le développement d'activités sportives, culturelles et sociales

Pour que l'enfant puisse se développer harmonieusement, l'école doit le considérer dans sa globalité et proposer également, dans la mesure du possible, des activités sportives, culturelles, sociales, etc. de manière à offrir à tous les enfants des moyens de découvrir, de se valoriser, de progresser et de réussir. Ceci ne peut se faire au détriment de la nécessaire complémentarité avec notre fondement philosophique et nos valeurs.

¹² Les retards scolaires ou les décrochages peuvent provenir de problèmes assez répandus tel que dyslexie, enfants souffrant de troubles déficitaires de l'attention, enfants à « haut potentiel », ...

2. AMELIORER LE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE

Constats

La transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire peut être difficile pour l'enfant qui doit quitter le groupe sécurisant de la sixième primaire afin de s'adapter à l'univers inconnu du secondaire. Ce passage peut malheureusement amener des problèmes d'ordre cognitif ou affectif qui ne sont pas nécessairement détectés et résolus à temps. L'élève sera donc parfois confronté à d'énormes difficultés qu'il devra essayer de surmonter. De plus, le manque de continuité entre l'enseignement primaire et secondaire est une cause de découragement chez un certain nombre d'enfants.

Les difficultés que l'élève peut rencontrer sont diverses : le passage d'une école souvent de plus petite dimension à une école plus grande, l'obligation de se prendre davantage en charge, les différences de méthodes, de terminologies et de rythmes de travail en sont quelques exemples.

En secondaire, l'élève est également confronté à une autre organisation des cours. D'un ou deux instituteurs, il passe à plusieurs professeurs. Le jeune doit donc souvent faire face à des enseignants qui ne manifestent pas toujours les mêmes exigences en matière de méthodes de travail, de progressivité d'apprentissage, de méthode d'évaluation, etc. De plus, les professeurs ne se concertent pas toujours régulièrement en matière de répartition des contrôles, des travaux à domicile, etc.

Il existe encore un trop grand décalage entre les méthodes d'apprentissage de 6^{ème} primaire et de 1^{ère} secondaire.

Propositions

1) L'école primaire doit mieux préparer à l'école secondaire

L'enseignement primaire doit mieux préparer les élèves à l'enseignement secondaire en insistant plus particulièrement sur les savoirs de base et l'acquisition d'une méthode de travail autonome, le développement des facultés de mémorisation et une gestion planifiée du temps de travail.

L'école primaire doit également diagnostiquer les difficultés d'apprentissage et mettre en place les moyens nécessaires à la résolution de problèmes individuels.

2) Adapter le passage du primaire au secondaire

- Si les difficultés de passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ne peuvent pas être supprimées totalement, il faut donner aux écoles secondaires les moyens d'augmenter encore le climat d'accueil et d'ouverture. les attitudes de soutien, d'appui, d'aide et de guidance, ainsi que la disponibilité des professeurs.
- Il faut aussi insister sur le rôle essentiel du titulaire de classe : prévoir dans l'horaire qu'il puisse assurer un nombre d'heures suffisant avec les élèves qui lui permette d'être mieux à l'écoute des jeunes d'organiser et d'évaluer la vie de la classe, de discuter des questions de vie qui préoccupent les élèves et de les faire progresser dans leurs méthodes de travail.
- Pour favoriser l'adaptation des élèves, il faut généraliser à toutes les écoles secondaires la journée d'accueil, la rentrée scolaire un jour avant les autres et, éventuellement, être attentif à l'école d'origine des élèves lors de la formation des groupes-classes. Des élèves plus âgés pourraient assurer un rôle de parrainage.
- Des concertations régulières et des formations doivent être organisées entre les enseignants du primaire et du secondaire afin, notamment, d'utiliser les mêmes terminologies dans les mêmes matières. Une plus large utilisation du manuel favoriserait une meilleure harmonisation.
- La gestion des inscriptions au 1^{er} degré doit assurer un terrain de confiance pour le jeune qui effectue son passage du primaire au secondaire.

L'UFAPEC encourage les écoles secondaires à généraliser une coordination entre les écoles primaires et secondaires.

3. RENFORCER LE PARTENARIAT ECOLE-FAMILLES

Constats

Toute politique visant à prévenir les échecs et à promouvoir le développement optimal du plus grand nombre des élèves nécessite des actions pour rapprocher l'école et les familles.

Dans l'optique d'une pédagogie de la réussite, il convient donc de développer dans chaque école, avec la collaboration de l'association des parents des activités:

- o où les parents peuvent découvrir les attitudes et les comportements éducatifs qui favorisent chez l'enfant la curiosité, le désir d'apprendre et de progresser, la persévérance dans l'effort, la connaissance de soi, la confiance en soi, l'autonomie, la prise de responsabilités adaptées à son âge et l'équilibre affectif;
- o qui aident les parents à prendre mieux conscience de l'importance de la lecture, du jeu et des loisirs actifs, du besoin de repos, d'une alimentation équilibrée,...
- o qui rendent l'école plus familière aux parents grâce à des informations sur les objectifs des programmes d'études et sur les différentes filières.
- o qui favorise la disponibilité des enseignants aux contacts avec les parents et rendent possible les entretiens préventifs quand surviennent des difficultés comportementales ou d'apprentissage.

Ces activités peuvent contribuer, avec les autres acteurs - et partenaires éducatifs - à trouver les moyens d'atténuer les effets des phénomènes sociaux que l'école doit gérer: l'absentéisme, la violence, l'incivisme, les assuétudes,...

Conduire le maximum d'enfants au développement optimal de leurs possibilités: tel est le but auquel il convient de s'atteler.

Les associations de parents et leurs fédérations contribuent, par leur action spécifique, à la réalisation, entre autres, des objectifs d'éducation permanente et de participation inscrits dans le décret 'Missions'. Les associations des parents se situent à l'interface école/parents/société; à la charnière entre projet éducatif et projet sociétal.

Propositions

L'UFAPEC demande :

- de favoriser la création d'une association de parents dans chaque école ;
- que les parents aient accès à l'information et aux formations leur permettant de mieux assurer leur rôle de partenaires éducatifs ;
- que soient élaborées les formules permettant de dégager des moyens matériels et humains pour permettre aux associations de parents de réaliser des projets à la hauteur des besoins rencontrés par les familles ;
- que soient octroyés des **moyens humains et financiers** supplémentaires aux fédérations d'associations de parents afin de leur permettre de mieux assurer leurs rôles d'information de tous les parents, d'animation des associations des parents, de formation des responsables d'associations de parents et de représentation et de défense des parents au sein des différentes instances qui abordent les questions d'enseignement et d'éducation ;
- d'être consultée sur les projets de textes législatifs et réglementaires qui touchent le vécu des parents et des élèves ;



- une campagne d'information sur le fonctionnement de l'enseignement, le rôle de chacun des partenaires éducatifs et l'utilité des associations des parents ;
- de développer dans la formation initiale et continuée des enseignants les bonnes pratiques en matière de partenariat entre école et familles.

4. FAVORISER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ETRANGERES

Constats

L'(in)efficacité de l'apprentissage des langues en Communauté française pose plus que jamais question. La demande des parents et des citoyens en matière de multilinguisme se fait de plus en plus pressante. Les appels se multiplient. La question n'est plus de savoir s'il faut apprendre plusieurs langues, mais comment ?

- o L'apprentissage des langues n'apporte pas de résultats globaux probants dans l'enseignement francophone.
- o L'apprentissage des langues commence trop tard (la deuxième langue en 5^{ème} année primaire en Wallonie et la troisième à partir de la 3^{ème} secondaire ; à Bruxelles, la deuxième langue est apprise, au plus tard, en 3^{ème} primaire).
- o Les écoles fondamentales qui souhaitent commencer l'apprentissage d'une langue étrangère plus tôt doivent parfois le faire au détriment d'autres cours importants (langue maternelle, calculs,...).
- o L'apprentissage de la grammaire et du vocabulaire est encore trop important par rapport à l'expression et la conversation.
- o Un nombre important d'élèves francophones est inscrit en « submersion »¹³ dans des écoles flamandes.¹⁴
- o Dans les classes en immersion linguistique, il est difficile de trouver des *native speakers*, plus particulièrement dans les écoles les plus éloignées de la frontière linguistique.
- o La pénurie des enseignants est plus particulièrement tangible parmi les professeurs de langues.

L'apprentissage

Toutes les études et recherches confirment qu'il est préférable de commencer l'apprentissage d'une seconde langue le plus tôt possible puisque les capacités phonologiques (ensemble des sons de la langue) se développent, de manière optimale, jusqu'à 5 ans et les capacités syntaxiques (la combinaison des mots pour former des phrases) jusqu'à 8 ou 9 ans.

En matière d'apprentissage des langues, il n'existe pas de solution « toute faite ». De nouvelles approches sont expérimentées, certaines ont même déjà fait leurs preuves. Elles ouvrent des voies prometteuses mais il convient de ne pas s'y précipiter sans quelques principes et précautions préalables.

Propositions

1) Commencer l'ouverture aux langues le plus tôt possible

L'enfant doit être initié à la diversité des langues et des cultures le plus tôt possible, idéalement dès la 3^e maternelle et en tout cas avant la 5^e primaire. Et si le moment du démarrage peut varier, l'essentiel est en tout cas d'assurer le continuum pédagogique une fois entamé le parcours.

Dans le cadre d'un apprentissage plus précoce, des questions se posent quant au rapport entre l'efficacité et les coûts des cours tels qu'ils sont actuellement organisés dans l'enseignement fondamental. Ainsi, si on ne peut y consacrer davantage de moyens, des formules alternatives d'éveil aux langues, par des enseignants formés et outillés, s'avèreraient probablement plus « rentables » à long terme.

2) Repenser l'organisation des cours de langues

Repenser l'organisation des cours de langues : moins d'élèves par classe, flexibilité du nombre de périodes, regroupement de celles-ci pour bénéficier de plages plus longues, répartition des élèves au sein de groupes de niveau organisés par degré d'enseignement matériel audiovisuel et interactif, etc.

¹³ La « submersion linguistique » à l'école consiste à suivre tous les cours dans une école d'un autre régime linguistique que sa langue maternelle.

¹⁴ Les écoles flamandes bruxelloises comptent en moyenne 32,1 % d'élèves francophones en maternelle, 30,3 % en primaire et 21,0 % en secondaire.

<http://www.vgc.be/Onderwijs/Onderwijsbeleid+van+de+VGC/Over+het+Brussels+Nederlandstalig+onderwijs/cijfers.htm> ; février 2008.

3) Favoriser les projets fiables d'immersion

- Améliorer l'offre d'immersion pour tous les publics est indispensable, mais sans pour autant la généraliser. Il convient en effet de veiller à l'aboutissement de la réflexion au sein des établissements demandeurs (précautions à prendre relativement à l'adhésion de toute l'équipe éducative, au continuum pédagogique, à l'appui de la langue maternelle en famille, suivi des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle).
- Être attentif à la problématique des élèves « en submersion » linguistique lorsqu'ils réintègrent l'enseignement francophone.

4) Favoriser les « classes de langues » et les échanges de classes

Des « classes de dépaysement » pourraient prendre la forme de « classes de langues » qui permettraient l'ouverture des élèves vers d'autres cultures proches et pourraient favoriser une motivation à pratiquer une autre langue.

Les échanges entre classes appartenant à des régimes linguistiques différents peuvent favoriser des échanges linguistiques individuels entre élèves. Susciter la motivation reste en effet le moyen le plus efficace d'acquérir d'autres langues.

5) Accompagner les familles

Les écoles et les associations de parents devraient spontanément fournir à toutes les familles une meilleure information sur les outils et les activités à leur disposition au sein et/ou en-dehors de l'école. Un accompagnement « personnalisé » dans le choix de la langue et de l'approche pédagogique serait en outre préférable, un effort particulier devant être fourni pour toucher les familles les plus « éloignées » de la culture scolaire.

6) Ajuster les cadres légaux et réglementaires et « libérer l'initiative »

La pénurie d'enseignants dans cette matière, ainsi que les lourdeurs administratives inhérentes à l'institution scolaire et aux lois linguistiques constituent deux difficultés structurelles majeures. Veiller à la simplification des démarches administratives liées à l'engagement d'enseignants *native speakers*.

Il conviendrait, par exemple de favoriser les échanges entre enseignants de différentes communautés linguistiques en supprimant l'obligation (prévue par la loi du 30 juillet 1963), pour les enseignants faisant partie d'un autre régime linguistique, de faire la preuve de la connaissance approfondie de la langue de l'école dans laquelle ils enseignent. En effet, une connaissance courante suffirait largement et faciliterait ce type d'échanges.

7) Dépasse le cadre scolaire

L'apprentissage des langues dépasse évidemment le cadre strictement scolaire. L'école ne dispose généralement pas des moyens suffisants pour favoriser la pratique des langues.

Les médias sont à ce titre des vecteurs non négligeables, la télévision en particulier.

Il revient donc aux autorités compétentes de mettre en adéquation les politiques audio-visuelles menées en Communauté française et les objectifs affichés en matière de multilinguisme. Afin de mieux exploiter le potentiel des médias en matière de soutien à la pratique des langues, des choix doivent être assumés, comme par exemple celui de privilégier le sous-titrage des interventions en langues étrangères (plutôt que doublage) dans les journaux télévisés, les documentaires et les fictions.

5. REVALORISER LA FONCTION ENSEIGNANTE

Constats

Dans l'école d'aujourd'hui, il n'est pas seulement demandé aux enseignants d'instruire, mais également d'éduquer et, même, de socialiser. Les parents attendent généralement des enseignants qu'ils aiment leur métier, qu'ils établissent des relations constructives avec les élèves, qu'ils sachent leur expliquer la matière, les motiver et leur donner le goût d'apprendre.

Un enseignant établit de bons contacts avec les élèves, leur témoigne de l'attention et de la compréhension, se soucie d'eux, les aide et les encourage en cas de difficultés. C'est quelqu'un qui leur fait confiance et en qui ils peuvent avoir confiance. C'est aussi quelqu'un qui saura susciter l'intérêt des élèves. Il est capable d'organiser la vie d'un groupe, de communiquer le goût d'apprendre, de susciter la curiosité, de favoriser la solidarité, etc.

Un enseignant est, en collaboration avec ses collègues, un « coach » qui a le souci de développer les compétences des jeunes parce qu'il est conscient qu'il a en main une partie de leur destinée.

Le manque d'enseignants pose problème si l'on en juge par les difficultés de trouver des professeurs qui sont en possession des titres requis (notamment en sciences, en mathématiques, en langues, en pratiques professionnelles) et d'assurer le remplacement des enseignants absents.

Lors d'une grande consultation des enseignants organisée en 2004, à l'initiative des ministres de l'enseignement, un certain nombre d'enseignants du secondaire ont formulé les propositions suivantes : « améliorer l'image de l'enseignement auprès du grand public, revaloriser le métier, lui rendre une autorité, être reconnu, bénéficier de plus de respect »^{15 16}

Or, une enquête internationale a montré que les belges étaient particulièrement nombreux à faire confiance aux enseignants (88 %). Parmi les autres professions appréciées, on peut citer les médecins (88 %) et les pompiers (97 %)¹⁷.

L'enseignant qui entre dans la vie active rencontre souvent des problèmes de gestion d'une classe, de maintien de la discipline, de réaction par rapport à l'agressivité ou à la violence, etc.

Propositions

Le choix d'études de l'enseignement supérieur pédagogique doit procéder d'un choix conscient, positif et motivé. Il est indispensable d'expliquer aux futurs étudiants qui se destinent à la carrière d'enseignant (et, par la même occasion à l'opinion publique) toute la complexité de cette fonction et toutes les qualités professionnelles et humaines qui sont requises pour l'exercer.

L'UFAPEC insiste plus particulièrement sur les deux axes suivants de la formation initiale et continue des enseignants :

- les relations (porter un regard positif sur chaque élève et les encourager, favoriser les relations avec les parents) ;
- la prévention des échecs et des décrochages (observer, évaluer et guider les élèves, dépister à temps les difficultés).

L'enseignant qui commence à exercer sa profession doit être accompagné par des collègues expérimentés et spécialement formés à cet accompagnement.



¹⁵ La consultation des enseignants du secondaire, rapport élaboré pour la Commission de Pilotage, mai 2004.

¹⁶ La consultation des enseignants du fondamental, avril 2004.

¹⁷ Enquête menée par GFK (Growth from Knowledge) en 2007.

Tout enseignant doit pouvoir disposer de moyens pour détecter et pour résoudre certains problèmes particuliers (difficultés des enfants, signaux de détresse affective, comportements déviants, violence,...) en coordination avec des intervenants intérieurs et extérieurs à l'école (enseignants chargés de la remédiation, médiateurs, les centres PMS, les services d'Aides en Milieu Ouvert, etc.).

Afin de l'aider à s'améliorer, l'enseignant doit être évalué, sur la base d'objectifs et de critères préalablement établis et il doit être assisté en cas de problème.

Dans l'enseignement secondaire, il est indispensable de prévoir dans l'horaire des réunions de coordination régulières entre les enseignants.

Compte tenu des difficultés de remplacer les enseignants absents ou en formation, il faut appliquer un système de remplacement plus rapide afin d'éviter que les élèves soient obligés d'intégrer d'autres classes ou qu'ils soient privés de cours.

Afin de permettre aux directions de mieux assurer leur rôle d'encadrement, de soutien et de coordination des enseignants, il faut alléger les charges administratives et matérielles des directions d'écoles.

L'UFAPEC demande que des nouvelles réformes ne soient pas promulguées avant d'avoir été mûrement réfléchies de manière à ne plus engendrer une insécurité dans le chef des enseignants et des directions.

6. REVALORISER L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Constats

L'enseignement qualifiant scolarise près de 50 % des élèves des quatre dernières années de l'enseignement secondaire : au 2^{ème} degré, 42,5 % des élèves fréquentent l'enseignement technique de qualification ou l'enseignement professionnel. Cette proportion s'élève à 49 % au 3^{ème} degré.¹⁸

La proportion d'élèves qui ont dû redoubler, au moins, une année d'étude est plus importante dans l'enseignement de qualification que dans l'enseignement général : le retard moyen d'un élève de 3^{ème} générale est d'environ 4 mois, il s'élève à plus d'un an en 3^{ème} technique de qualification et à 1 an et 3 mois dans l'enseignement professionnel.¹⁹

A la fin de la 2^{ème} année de l'enseignement secondaire, le conseil de classe est chargé d'orienter les élèves « vers la forme d'enseignement la mieux adaptée à leurs aspirations et à leurs capacités. » (art. 21 du décret « Missions ») et « le conseil de classe est responsable de l'orientation. Il associe à cette fin le centre PMS et les parents » (art. 22). L'élève qui se voit attribuer une « attestation B » (réussite restreinte) est pratiquement obligé de poursuivre ses études secondaires dans l'enseignement technique de qualification ou professionnel. Or, l'orientation vers ces filières s'inscrit encore trop souvent dans un processus de relégation et de cloisonnement compte tenu de la hiérarchisation entre les sections générales, techniques et professionnelles et leurs options qui prévaut encore dans notre société. On y retrouve donc un grand nombre d'élèves en situation d'échec ou de décrochage.

Propositions

L'UFAPEC demande que l'enseignement technique et professionnel soit revalorisé, notamment:

- en modifiant l'image négative trop souvent donnée à cette forme d'enseignement en montrant plus souvent dans les médias les réalisations de ce secteur;
- en revalorisant les activités manuelles dès le primaire;
- en mettant en place des structures d'accueil et d'encouragement du projet personnel de l'élève ;
- en favorisant une formation polyvalente qui permette aux jeunes de s'intégrer dans un grand nombre d'entreprises ;
- en développant les stages des élèves en entreprises, qui constituent une expérience enrichissante, tant pour les élèves (qui apprennent par la pratique), que pour les enseignants (qui peuvent mieux adapter leurs cours aux évolutions actuelles des entreprises modernes), que pour les entreprises (qui peuvent ainsi, éventuellement, sélectionner leur main d'œuvre future) ;
- en favorisant une simplification législative et administrative de manière à favoriser la mise en œuvre de stages ;
- en prévoyant qu'une partie de l'horaire des enseignants soit consacrée aux relations avec les entreprises, à la recherche de possibilités de stages, à l'encadrement des élèves durant leur période de stages, etc.

¹⁸ Chiffres de l'année scolaire 2005-2006 dans « Les indicateurs de l'enseignement », 2007.

¹⁹ « Les indicateurs de l'enseignement », 2007.

7. SIMPLIFIER LA GESTION ADMINISTRATIVE DES ECOLES POUR PERMETTRE AUX DIRECTIONS D'ASSURER PLEINEMENT LEURS FONCTIONS PEDAGOGIQUES ET RELATIONNELLES

Constats

Les directions d'écoles sont souvent absorbées par un grand nombre de tâches administratives (dossiers pour les subsides, ...) et techniques (entretiens des bâtiments,...) au détriment des fonctions pédagogiques (projets de l'école, méthodes pédagogiques,...) et relationnelles (encadrement des enseignants, contacts avec les parents,...).

La gestion d'une école devient de plus en plus complexe, tant au niveau du personnel, que des procédures administratives.

Par exemple :

- Les pouvoirs organisateurs et les directeurs ne disposent pas d'une entière autonomie en matière du choix des enseignants dans la mesure où ils doivent d'abord engager les « prioritaires », les personnes en disponibilité pour cause de perte d'emploi, etc.
- La complexification des statuts du personnel.
- Les membres du personnel absents pour cause de maladie ou d'infirmité ne peuvent être remplacés dès le premier jour que dans la mesure où la durée de l'absence est d'au moins 8 jours dans l'enseignement fondamental²⁰ et 10 jours dans l'enseignement secondaire, ce qui entraîne souvent une perte du temps d'apprentissage pour les élèves.

Aménagements et équipements :

- Pour tout remplacement de matériel ou toute transformation à partir d'un certain montant, l'école doit faire appel aux marchés publics (qui constitue une obligation qui relève de dispositions européennes et fédérales), ce qui, d'une part, exige un travail administratif important et, d'autre part, ralentit la procédure, même dans les cas d'urgence pour répondre à des problèmes d'insalubrité (remplacement d'une chaudière, d'un toit, de sanitaires,...).

Propositions

L'UFAPEC demande :

- Une simplification des procédures d'engagement, de nomination et de remplacement des enseignants et des procédures administratives de gestion.
- Que les directions soient libérées du surcroît des tâches administratives afin de pouvoir se consacrer essentiellement à leurs fonctions d'animation pédagogique des enseignants, de contacts avec les parents et le monde extérieur, de disponibilité pour les élèves, etc.
- Que les directions et les pouvoirs organisateurs disposent de plus d'autonomie dans la gestion des écoles.

²⁰ 7 jours à partir du 1^{er} septembre 2009 et 6 jours à partir du 1^{er} septembre 2010.

8. L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Constats

La première attente des parents à l'égard de l'enseignement spécialisé est de pouvoir compter sur la collaboration d'une équipe éducative attentionnée, patiente et motivée, qui s'efforcera de redonner confiance à l'enfant et de favoriser sa réussite. Ici plus qu'ailleurs, cela impliquera la mise en œuvre d'une approche individualisée de chaque enfant, tenant compte de ses lacunes et de ses possibilités.

Un très grand nombre d'enfants à besoins spécifiques doivent utiliser les transports scolaires qui posent de nombreux problèmes résultant principalement de la longueur et de la durée des trajets.

Depuis quelques années, des initiatives sont prises en vue d'intégrer dans l'enseignement ordinaire, des enfants à besoins spécifiques. Ces projets sont à encourager pour autant que le processus d'intégration scolaire soit toujours réfléchi et vécu comme source d'épanouissement et d'ouverture par tous les acteurs concernés.

L'interrogation la plus lancinante pour les parents des jeunes à besoins spécifiques est néanmoins de savoir ce qu'il adviendra de leur enfant après l'enseignement secondaire où il peut rester jusqu'à 21 ans.

Propositions

L'UFAPEC demande:

- que des formules soient encouragées afin de permettre des activités communes et régulières entre des enfants de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement ordinaire afin de favoriser l'intégration sociale des enfants à besoins spécifiques;
- que les transports scolaires soient améliorés, plus particulièrement au niveau de la durée des trajets et de la présence d'un convoyeur compétent et compréhensif dans les bus;
- une simplification de la législation relative aux personnes à besoins spécifiques dont le statut dépend de différents ministères au niveau des régions, des communautés et du fédéral;
- que de nouvelles possibilités d'accueil et d'intégration soient offertes aux élèves à besoins spécifiques au terme de l'enseignement spécialisé;
- que soient mis à la disposition des familles qui s'occupent d'une personne à besoin spécifique des « lieux de contacts de proximité », proches des citoyens (par exemple, au niveau de chaque commune), qui concentrent les informations au sujet de cette problématique.



9. L'EDUCATION AUX MEDIAS ET AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Constats

Plusieurs recherches ont montré qu'une trop grande dépendance à la télévision et à Internet peut occasionner des difficultés scolaires ou même sociales, voire même des « *dérives de vie* » lorsque l'enfant perd le contact avec la réalité.

Ce problème est d'autant plus inquiétant que certains enfants, n'ont pas reçu une formation suffisante en matière d'utilisation de l'audiovisuel et des technologies de l'information.

En matière d'Internet, toutes les écoles ne disposent pas encore de matériel informatique suffisant, ni de plages horaires spécifiques permettant son utilisation par tous les élèves, ni d'un spécialiste qui pourrait assurer la coordination du système. Tous les enseignants ne disposent pas non plus des connaissances suffisantes pour gérer le matériel informatique de l'école.

Propositions

L'UFAPEC demande :

- le développement de méthodologies de recherche, de sélection, d'analyse critique de toutes les informations qui parviennent aux jeunes (de la presse écrite à Internet en passant par la télévision), essentiellement dans les cours de français, d'études du milieu, d'histoire, de géographie,....
- l'accès pour tous dans toutes les écoles aux Techniques de l'Information et des Communications (TIC) par le maintien des dispositifs existants, le développement de nouveaux et par la garantie de la gratuité, afin de diminuer la fracture sociale dans la mesure où près de la moitié de la population n'a pas accès à Internet à la maison ²¹;
- l'amélioration de la formation de base et continuée des enseignants en TIC et en EAO (enseignement assisté par ordinateur) ;
- le développement de l'apprentissage assisté par ordinateur pour aider certains élèves à remédier à leurs difficultés d'apprentissage ;
- une information des parents à l'utilisation, aux dangers et aux dérives des multimédias.

²¹ En 2007, 60 % des ménages (jusque 74 ans) ont accès à Internet à domicile, Eurostat, 2008.

10. LES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX (PMS)

Constats

Les centres PMS sont au service des élèves, de l'école et des parents afin de :

- o promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent aux élèves les meilleures chances de développer harmonieusement leur personnalité ;
- o contribuer au processus éducatif de l'élève ;
- o soutenir les élèves dans la construction de leur projet de vie personnelle, scolaire, professionnel.²²

Dans l'enseignement catholique, 76 centres PMS fonctionnent avec 605 équivalents temps plein au service de 436.000 élèves et de leurs parents, en partenariat avec les enseignants et les éducateurs²³.

Peu de parents ont une vision claire des fonctions réelles des centres PMS et ils les confondent facilement avec d'autres organismes qui travaillent dans le même domaine psycho-social.

Aujourd'hui, en effet, un nombre important d'organismes proposent leurs services aux écoles : AMO (Aide en Milieu Ouvert), Médiateurs, organismes spécialisés en matière d'éducation affective et sexuelle, de sécurité, ..., à tel point que l'école a l'impression qu'elle est « envahie ».

Propositions

L'UFAPEC demande

- que les centres psycho-médico-sociaux disposent de moyens suffisants et adaptés pour répondre, en collaboration avec l'équipe éducative des écoles, à la multiplicité des services qui leur sont demandés par les jeunes, les parents et les enseignants ;
- des moyens pour permettre aux agents des centres PMS d'assurer plus régulièrement une permanence dans toutes les écoles afin d'être plus proches des personnes concernées et de pouvoir ainsi agir de manière plus rapide et efficace ;
- un rapprochement structurel entre les centres PMS et les services PSE.

Plus globalement, par rapport aux différents organismes qui proposent aux écoles des services dans les domaines psychologiques et d'informations sur les études et les professions et d'orientation, l'UFAPEC demande une information précise sur les rôles et les fonctions assurés par chacun de ces services et, si possible, une meilleure coordination entre ceux-ci. L'UFAPEC pense aussi que l'appel à des organismes extérieurs doit faire l'objet d'une consultation du conseil de participation.

²² Décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres PMS (14-07-2006)

²³ Données de 2007.

11. LES SERVICES DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE (PSE)

Constats

La Promotion de la Santé à l'Ecole (anciennement : Inspection Médicale Scolaire) poursuit quatre grandes missions :

- o la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ;
- o le suivi médical des élèves, qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination ;
- o la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- o l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

Les « *programmes de promotion de la santé* » doivent ainsi être développés, après avis du conseil de participation, dans des domaines aussi divers que l'alimentation, le sommeil, le développement du corps, les sanitaires, les assuétudes, la prévention des accidents, la vie affective et sexuelle, la prévention des violences et de la maltraitance, etc. Le Service PSE est également appelé à favoriser la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé. Il travaillera en partenariat avec les Centres PMS.²⁴

Mis à part les visites médicales, les parents ne connaissent pas précisément les missions des services de promotion de la santé à l'école.

Propositions

L'UFAPEC demande

- qu'une « coordination de la promotion de la santé à l'école » soit effectivement assurée dans chaque établissement, en lien avec le Conseil de participation. La santé faisant partie intégrante de l'éducation, une meilleure coordination de l'éducation à la santé dans chaque école, en collaboration avec toutes les personnes et instances concernés (enseignants, éducateurs, parents, jeunes,...) permettra à toute la communauté éducative de mieux se préoccuper, en permanence, de cette question afin que l'école soit un lieu qui favorise une éducation de chacun aux bonnes habitudes grâce à un environnement idéal (propreté, distribution d'aliments sains, etc.), au bon exemple des adultes et à l'intégration des notions de santé et de sécurité dans l'ensemble des cours.
- qu'il soit fait appel à des personnes-ressources afin d'aborder des sujets précis ou pour organiser une action particulière
- Plus globalement, par rapport aux différents organismes en matière de santé qui aident l'école ou proposent des activités au sein de celle-ci, qu'une information précise sur les rôles et les fonctions assurés par chacun de ces services et, si possible, une coordination entre ceux-ci. L'UFAPEC souhaite aussi que l'appel à des organismes extérieurs fasse l'objet d'une consultation du conseil de participation.
- Un rapprochement structurel entre les services PSE et les centres PMS.
- Dans une perspective plus large du bien-être des jeunes, de favoriser la « pratique sportive démocratique », notamment à l'aide des moyens suivants :
 - de sensibiliser, par des campagnes médiatiques, à l'importance de l'éducation physique et de l'initiation sportive des jeunes, favorisant des comportements de vie saine;
 - d'inciter les pouvoirs publics à développer les infrastructures sportives et de les rendre financièrement accessibles à tous;
 - d'inciter l'école à contribuer à l'éducation physique et à l'initiation sportive des jeunes parce qu'elle a un rôle particulier à jouer dans la démocratisation et la généralisation de la pratique sportive.

²⁴ Décret relatif à la promotion de la santé à l'école (20-12-2001).

12. LES ALLOCATIONS ET PRETS D'ETUDES

Constats

Chaque année, les allocations d'études viennent en aide à un nombre important d'élèves ou d'étudiants.

- o dans le secondaire, tous réseaux confondus, 86.450 élèves (sur un total de 400.000 élèves en secondaire), soit 1 sur 4, bénéficient d'une allocation d'études dont le montant moyen s'élève à 180 € ;
- o dans l'enseignement supérieur, 27.590 étudiants (sur un total de 145.000), soit 1 sur 6, bénéficient d'une allocation d'études dont le montant moyen s'élève à 850 €.²⁵

Une partie des bénéficiaires potentiels, surtout dans l'enseignement secondaire, ne demande pas d'allocation d'études par méconnaissance du système.

Propositions

En matière d'allocations et prêts d'études, l'UFAPEC demande:

- que les informations sur les possibilités d'obtenir une allocation d'études soient bien transmises aux parents, notamment, par l'intermédiaire des écoles secondaires ;
- la création d'un « observatoire de la vie de l'étudiant de l'enseignement supérieur » afin, notamment:
 - d'évaluer le coût réel des études et les besoins des étudiants,
 - d'instaurer des critères objectifs concernant le coût des études,
 - de modifier ou d'ajouter des critères pour l'octroi des allocations d'études.

²⁵ Rapport d'activités du service des allocations d'études 2006-2007.

13. LES INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Constats

L'UFAPEC lance, une nouvelle fois, un cri d'alarme : à défaut d'une adaptation de leur mode de financement certains internats de l'enseignement catholique risquent de disparaître dans les prochaines années alors qu'ils répondent à un besoin et qu'ils continuent à assurer des services à un certain nombre de familles.

Les parents font appel aux internats de l'enseignement catholique pour des raisons géographiques, pédagogiques, sociales ou philosophiques.

Un nombre croissant d'élèves internes est confronté à des difficultés personnelles, familiales, relationnelles, pédagogiques, financières,...C'est à ces problèmes que répondent chaque jour les internats de l'enseignement catholique pour des milliers de jeunes et leur famille. Mais ces institutions d'enseignement pourront-elles encore assurer leur fonction essentielle d'éducation et de formation, dans le monde que nous connaissons, alors que leurs conditions de financement sont restées les mêmes qu'il y a 20 ans, à savoir : une base forfaitaire unique à partir de 30 internes (17.980 € pour le fondamental et 19.026 pour le secondaire) et un montant de 537,76 €/élève dans le fondamental et 475,58 € dans le secondaire.

Les internats de l'enseignement catholique ne bénéficient pas du tout des mêmes modalités de financement et d'encadrement que les internats organisés par la Communauté française et ce dans des proportions interpellantes. Ainsi, par exemple, les internats du réseau libre catholique n'ont pas droit au financement d'un gestionnaire comme ceux organisés par la Communauté française. Pas de surveillant-éducateur non plus, si ce n'est bien sûr sur fonds propres, fonds qui ne sauraient être alimentés que par la participation financière des parents. Est-ce là une conception acceptable de la liberté de choix et de l'équité sociale ?



Les internats de l'enseignement catholique doivent-ils dès lors se résigner à disparaître et ne plus assumer un droit constitutionnel affirmé et un service social précieux et incontesté ?

A l'heure actuelle, l'enseignement catholique compte 56 internats qui accueillent près de 4.400 élèves. 70 % de ces internats entre 40 et 120 élèves, les plus peuplés, 300 élèves ; la plupart sont en relation directe avec un établissement scolaire.

Propositions

Pour l'UFAPEC, il est donc indispensable que les pouvoirs publics apportent un soutien aux internats de l'enseignement catholique qui constituent un lieu d'éducation performant, librement choisi et bien souvent irremplaçable, pour les jeunes et leurs familles.

L'UFAPEC demande :

- que les subventions de fonctionnement octroyés aux internats, surtout dans leur partie calculée au prorata du nombre d'élèves, soient accordées à tous les élèves inscrits dans les internats de l'enseignement du libre et substantiellement relevées de façon à garantir aux élèves internes de notre réseau le même encadrement et les mêmes chances que ceux de la Communauté française;
- que chaque internat puisse compter, comme dans le réseau de la Communauté française, sur le subventionnement d'une fonction d'administrateur ;
- pour les parents, une défiscalisation forfaitaire du prix de la pension, également pour les enfants âgés de plus de 12 ans.

CONCLUSIONS

Les propositions formulées par l'UFAPEC pour améliorer l'éducation des jeunes peuvent être résumées en 10 grands thèmes.

1. Une école de la réussite

La pédagogie de la réussite est celle qui encourage, qui veut donner confiance, qui veut susciter l'envie de faire mieux en valorisant les enfants, leurs capacités de comprendre, d'entreprendre, d'imaginer et de créer.

Une école sans redoublement est possible lorsque les difficultés sont décelées à temps et que des aides appropriées sont apportées afin d'y remédier.

2. Le regard valorisant porté sur l'élève

Le regard porté sur l'élève est un facteur déterminant de son épanouissement et de sa réussite. Poser un regard positif et valorisant, mettre en valeur les qualités de chaque enfant lui permettra de se sentir reconnu et apprécié et l'aidera à donner l'envie de progresser et de grandir.

3. Un sens à l'éducation

L'école doit avoir du sens aux yeux des élèves. Il faudrait, dès lors, que parents et enseignants prennent le temps d'expliquer le sens de tout apprentissage.

4. Une école qui aide à s'orienter

Parce que s'orienter dans la vie procède d'une éducation au choix et aux prises de décisions dès l'enfance, l'école doit aider le jeune à prendre conscience de ses caractéristiques personnelles, à les développer. En étant mieux conscient de ses potentialités, le jeune sera mieux préparé à prendre des décisions et à choisir ses études en référence à ses grands projets de vie, présente et future.

5. L'autonomie des écoles

Les écoles doivent bénéficier d'une autonomie qui leur permette d'appliquer une cohérence pédagogique et un climat éducatif propices à un plus grand engagement et un meilleur épanouissement de tous les partenaires de la communauté éducative.

L'autonomie des écoles offre de plus grandes possibilités de s'engager ensemble autour de projets mobilisateurs.

6. La rigueur dans l'apprentissage

Si l'école n'est plus la seule instance à fournir des informations, elle reste pratiquement le seul lieu où il est possible de manière plus rigoureuse de se centrer sur les apprentissages et de développer des connaissances plus approfondies, de structurer sa pensée et son raisonnement, d'apprendre à travailler et apprendre à apprendre, stimuler sa curiosité et exercer son esprit critique.

7. La continuité pédagogique

Une des conditions de la réussite des élèves est de bien choisir une véritable progression de l'apprentissage de la maternelle à la fin du secondaire. Favoriser les passages d'une classe à l'autre et d'un niveau à l'autre, sans trop de ruptures nécessite des concertations et des collaborations régulières entre les enseignants.

8. L'ouverture vers l'extérieur

Plus que jamais l'école doit tenir compte du monde extérieur. Les moyens de communication et d'information apportent leur lot d'informations qu'il faut apprendre à sélectionner, à analyser et à critiquer. Organiser des activités à l'extérieur de l'école peut aussi aider à appliquer les notions apprises notamment en matière d'apprentissage des langues, de prise de connaissance du monde du travail lors de stages dans les entreprises.

9. Les relations au sein de la Communauté éducative

La collaboration dans un climat de confiance entre tous les partenaires de l'éducation constitue une condition essentielle de la réussite. Dès lors, des échanges réguliers entre l'école et la famille et une reconnaissance du travail réalisé par chacun pour le bien de l'enfant sont nécessaires.

10. La coopération entre les écoles

Favoriser les concertations entre écoles permet des collaborations, des réalisations communes, des complémentarités et des solidarités qui sont enrichissantes et bénéfiques.

En tant que représentant des parents de l'Enseignement Catholique, l'UFAPEC entend insister sur la nécessité de fédérer les forces vives de l'éducation, afin que tous, solidairement, (enseignants, directions, étudiants, parents, politiques,...) cassent la spirale de l'échec à l'école. Seul un enseignement reposant sur des bases solides et sur une coordination de ces différents niveaux (en respectant l'autonomie et les différences de chacun), permettra à tous de trouver place dans l'école et dans la société.